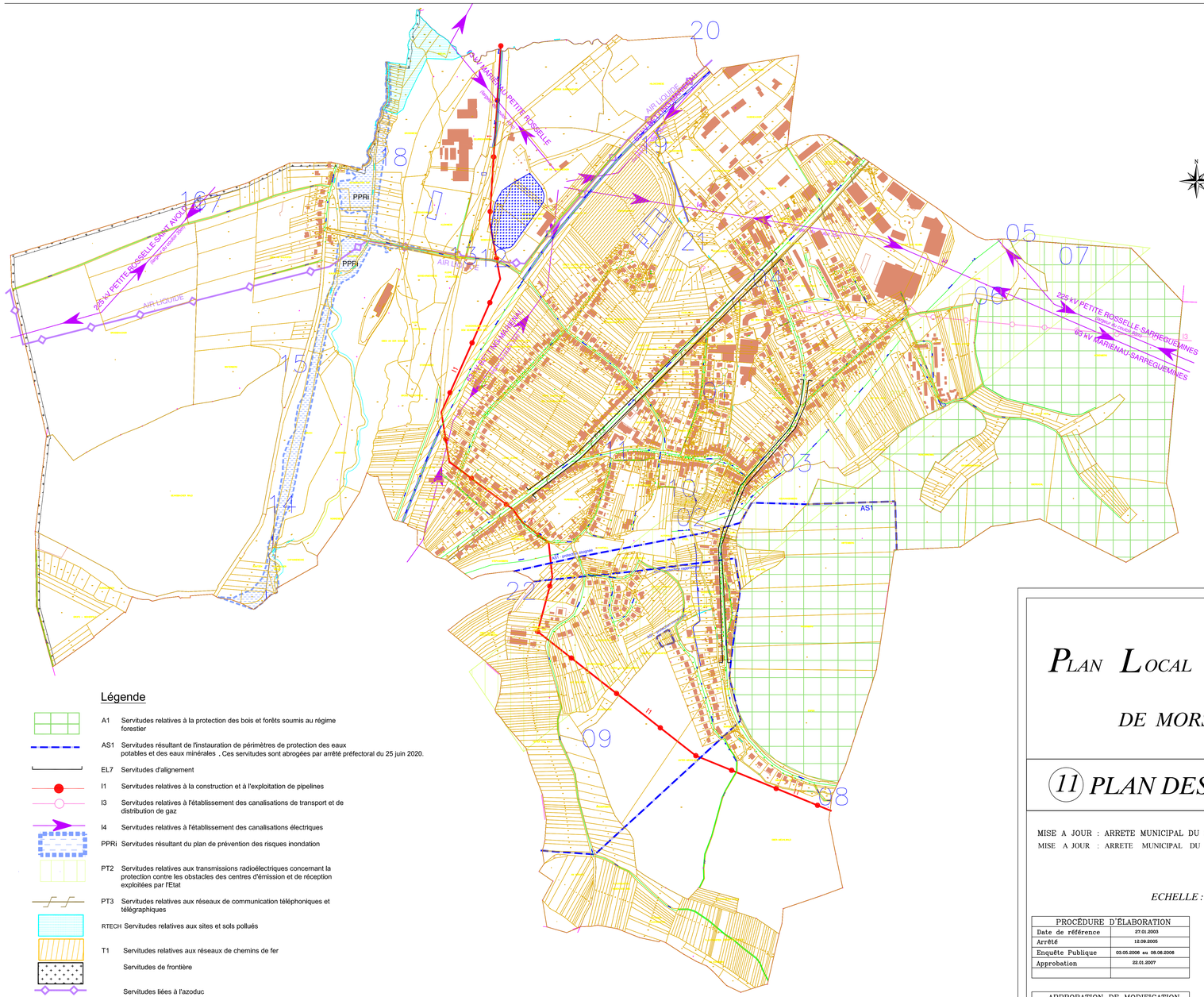

Légende

A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales , Ces servitudes sont abrogées par arrêté préfectoral du 25 juin 2020.
EL7	Servitudes d'alignement
I1	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
PPRi	Servitudes résultant du plan de prévention des risques inondation
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploitées par l'Etat
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communication téléphoniques et télégraphiques
RTECH	Servitudes relatives aux sites et sols pollués
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer
	Servitudes de frontière
	Servitudes liées à l'azoduc

Non représentées

A5	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (réseau 20 000 volts)

Pour information

Restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'Etat (gazomètre - ancien stockage des masses épurantes)

PLAN LOCAL D'URBANISME

DE MORSBACH

11 PLAN DES SERVITUDES

MISE A JOUR : ARRETE MUNICIPAL DU 29.06.2017
MISE A JOUR : ARRETE MUNICIPAL DU 09.09.2020

ECHELLE : 1/5000

PROCÉDURE D'ÉLABORATION	
Date de référence	27.01.2003
Arrêté	12.09.2005
Enquête Publique	03.05.2006 au 08.06.2006
Approbation	22.01.2007

APPROBATION RÉVISION SIMPLIFIEE			
1	14.12.2009		
2	14.12.2009		

APPROBATION DE MODIFICATION			
1	14.12.2009		

APPROBATION DE RÉVISION			